

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~

Délibération n° 2016-28 du Comité syndical du Jeudi 10 Novembre 2016

**DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017**

L'an deux mil seize le dix novembre à quatorze heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault – Parc d'activité le Calmacé – 34150 GIGNAC à l'invitation du Président en date du 26 octobre 2016.

|                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                         | Marie-Christine BOUSQUET, Olivier BRUN (représenté par Laurent DUPONT), Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Joëlle GOUDAL (représentée par Bernard GOUJON), Audrey GUERIN (représentée par Berthe BARRE), Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Nicole MORERE, Marie PASSIEUX, Yolande PRULHIÈRE, Claude REVEL (représenté par Daniel VIALA), Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO (représenté par Agnès CONSTANT), Louis VILLARET. |
| Absents ou excusés :                                      | Sébastien ANDRAL, Christian BILHAC, Alain CHALAGUIER, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Patrick LAMBOLEZ, Patrick MOROY, Béatrice NEGRIER, Marie-Pierre PONS, Michel SAINTPIERRE,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 20 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

Vu les articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du CGCT, il convient de mener un débat d'orientation budgétaire (DOB).

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2017

Contexte :

A titre indicatif, les budgets des années précédentes étaient les suivants :

- BP 2010 : Fonctionnement : 713.151 euros / Investissement : 5.700 euros
- BP 2011 : Fonctionnement : 1.231.800 euros / Investissement : 17.788 euros
- BP 2012 : Fonctionnement : 1.341.350 euros / Investissement : 5.000 euros
- BP 2013 : Fonctionnement : 1.120.500 euros / Investissement : 9.500 euros
- BP 2014 : Fonctionnement : 1.073.187 euros / Investissement : 4.396 euros
- BP 2015 : Fonctionnement : 1.225.083 euros / Investissement : 12.050 euros
- BP 2016 : Fonctionnement : 1.070.654 euros / Investissement : 2.579 euros

Depuis 2013, le BP est assorti d'un budget annexe pour la compétence SCOT dont le budget primitif s'équilibrait pour 2016 à 168.000 €.

Au moment où se tiennent les discussions autour des orientations budgétaires de notre établissement pour 2017, le contexte national et régional est relativement difficile et incertain, en particulier en raison de la mise en place des récentes réformes territoriales.

Contexte institutionnel :

Les conséquences des récentes réformes territoriales ne nous permettent pas encore de nous projeter de manière certaine dans l'avenir. La répartition des compétences entre grandes collectivités dont le Département de l'Hérault qui reste l'un de nos principaux soutiens, les orientations des politiques régionales soumis à la mise en place des grands Schémas régionaux en cours de rédaction, le contexte économique national encore vacillant... sont autant de questions qui incitent à la prudence.

Le Sydel doit lui-même se repositionner dans le nouveau contexte défini par la loi MAPTAM (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) qui a créé le Pôle d'Equilibre



Territorial et Rural (PETR) constituant ainsi une nouvelle catégorie d'établissements publics, créé pour doter les territoires ruraux, périurbains et les petites agglomérations d'un outil d'organisation et de développement leur permettant de mutualiser leurs moyens pour mener en commun des projets structurants. Cette nouvelle structure intercommunale est caractérisée par une organisation et un fonctionnement souples.

Même si la Loi ne règle pas le sort des Pays constitués en syndicats mixtes ouverts, ce qui est notre cas, elle nous offre la possibilité de nous transformer en PETR, sous réserve de modifier nos statuts pour les adapter au fonctionnement des pôles. L'association des Départements et des Régions aux PETR reste une faculté prévue par la loi.

Dans l'attente des choix politiques qui feront le devenir du SYDEL, la proposition budgétaire qui sera faite pour l'exercice 2017 se veut de nouveau à la prudence en resserrant nos actions autour de nos priorités, tant sur le budget principal que sur le budget annexe. Nous devons envisager la réduction de ressources due à l'évolution institutionnelle de notre propre établissement ainsi que celle de nos membres et partenaires (par exemple, demande de la part du Département de réduire de 10% la participation statutaire). Concernant les dépenses, leur évolution est maîtrisée, concernant les charges de gestion courante et de personnel, le financement des actions de développement territorial est privilégié.

La vocation de territoire de projet du Cœur d'Hérault à l'échelle des trois intercommunalités qui le compose se confirme : après l'adoption en 2014 d'un nouveau projet de territoire à l' « Horizon 2025 » : avec la mise en œuvre en 2016 des projets inscrits dans les programmations européennes : **Le programme Leader** (Fonds FEADER) avec l'octroi d'une enveloppe de 2 505 409 euros et les **Approches Territoriales Intégrées** (Fonds FEDER) doté, pour le Cœur d'Hérault, d'une enveloppe totale de 3 920 422 euros (Volet « territorial » : 2 708 673 euros et Volet « Urbain » : 1 211 749 euros).

Le Programme Leader impacte directement le budget du SYDEL et conforte le financement de la mission Leader pour les 4 années à venir. Le deuxième programme n'a pas d'impact sur le budget du SYDEL mais en tant que Chef de file du Volet « territorial », il en assure le suivi pour le compte des trois Communautés de communes et la Ville de Lodève qui en sont les Maîtres d'ouvrage.

Il s'agit aussi en 2016 d'assurer les missions intercommunales que le SYDEL s'est vu confier : animation du **Contrat Local de Santé** jusqu'à fin 2017, lancement du diagnostic pour le territoire SCOT sur les 3 EPCI, animation du **Contrat Territorial d'Education Artistique et culturelle**, lancement de la **Charte Forestière Territoriale**, animation du Label « Vignobles et découvertes », gestion et suivi des schémas réalisés à l'échelle du Pays (PCAET, schéma de mobilité...).

#### **Propositions 2017, ressources**

Dans le contexte incertain décrit plus haut, le syndicat est conscient de l'effort fourni par ses membres pour son financement et propose ainsi de **diminuer pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive la participation par habitant des Communautés de communes** afin que la croissance démographique n'impacte pas leur contribution au syndicat. **La proposition est de baisser en valeur absolue de 5% ces cotisations statutaires.** Il conviendra toutefois de revoir en 2018 si ces dotations peuvent stabilisées afin de garantir toute la capacité d'ingénierie territoriale du SYDEL.

A la demande du Président du Conseil Départemental de l'Hérault, nous proposerons aussi de faire un effort sur la participation statutaire du Département par une baisse équivalente à 10% comme demandé. Toutefois, sur les actions relevant de sa compétence, nous solliciterons l'appui du Conseil Départemental (Plan climat, énergie, contreparties Leader...).

La Région doit devenir un partenaire important compte tenu de son positionnement (renforcement de ses compétences, autorité de gestion des fonds européens). En sens, la Région va venir abonder au financement en fonctionnement pour la gestion et l'animation du programme Leader et poursuivra son soutien pour la mise en œuvre des actions économiques notamment liées à la Pépinière d'entreprises multipolaire du Cœur d'Hérault. Cette action est également financée par un autre Fonds européen, le FSE.

L'Etat, par l'intermédiaire de l'Agence Régionale de la Santé (ARS), poursuivra son soutien pour la gestion et l'animation de la mission « santé » du Pays dans le cadre du Contrat local de santé (participation acquise jusqu'à fin 2017).

La signature d'un Contrat de ruralité signé entre les 3 EPCI du Cœur d'Hérault et l'Etat, et dont le SYDEL est coordonnateur devrait permettre aussi de renforcer notre capacité d'ingénierie.

Nous nous tournerons vers d'autres partenaires (DRAC, ADEME...) et postulons aux différents appels à projet qui pourraient être en lien avec nos compétences et missions.

### Dépenses

Pour la section de fonctionnement, nous proposons une réduction des charges générales (011) ce qui aura pour conséquence la suspension de certaines actions (pas d'éditions touristiques, pas de numéro de la revue Regards...) et les charges de personnel, de gestion courante et autres charges seront ajustées et adaptées aux dépenses nécessaires à la réalisation de nos actions.

Notre autofinancement reste suffisant pour assurer le paiement des charges à caractère général, des autres charges de gestion courantes et des charges de personnel à **missions constantes**. Pour rappel, depuis le début, notre syndicat a perçu des fonds provenant de l'association « Pays » puis de l'association « MDE ». Cet excédent de fonctionnement qui s'est reporté jusqu'en 2016, permet de ne pas faire appel à des avances de trésorerie couteuses en frais financiers.

En 2017, en raison des restrictions budgétaires que nous nous appliquons, nous ne dégagerons des fonds pour l'investissement que pour le renouvellement de matériel ou de mobilier obsolètes.

### Budget annexe « SCoT »

Un Budget annexe dédié à l'animation et aux études nécessaires à l'élaboration du SCOT a été créé en 2013. Abondé paritairement sur les 3 exercices (2013, 2014 et 2015) par les deux Communautés de Communes à l'origine du SCOT, il sera abondé pour la seconde fois en 2017 par la troisième Communauté de Communes qui a rejoint le SCOT. Le budget annexe SCoT 2017 sera équivalent à celui de 2016.

En plus des Communautés de Communes, quelques contreparties financières permettent un soutien financier sur le budget annexe : l'Etat, suite à la sélection de notre dossier lors de l'Appel à projet « SCOT ruraux » ou l'ADEME, grâce à notre réponse à l'Appel à Projet « SCOT Facteur 4 ».

Clermont l'Hérault, le 14 novembre 2016

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 14 novembre 2016

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET

Publiée le 14 novembre 2016  
Transmise le 14 novembre 2016

ARRIVÉ LE:

22 NOV. 2016

SOUS PRÉFECTURE  
DE LODÈVE (34)